



COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la convocation : 02 avril 2021

Membres en

Séance du 09/04/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le neuf avril, à 17 heures 30, le conseil municipal de

MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit

par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

exercice :

Présents:

<u>Présents</u>: Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Sandra BIANCARELLI, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Isabelle MAZOYER, Christian MICHEL

Votants: Représentés: Patrick CLAUDE, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Excusés: Dominique ARCIDIACONO

Absents:

Secrétaire de séance : Sandra BIANCARELLI

Délibération n°D_2021_023 Compétence gestion des eaux pluviales urbaines

Monsieur le maire informe le conseil municipal que depuis le 1er janvier 2020 et conformément à la loi NOTRe, la compétence gestion des eaux pluviales urbaines est devenue compétence de Provence Alpes Agglomération et nécessite la définition d'un cadre et de moyens.

Par délibération du 04/12/2019, le conseil d'agglomération a décidé de confier la gestion de cette compétence à ses communes membres pendant une durée d'un an, éventuellement renouvelable une fois.

Compte-tenu:

- * des délais nécessaires au recensement exhaustif des ouvrages relevant de cette compétence présents sur son territoire et par voie de conséquence des moyens humains, matériels et financiers, à transférer au titre de cette compétence,
- * de la difficulté d'appréhender les moyens nécessaires à l'exercice de cette compétence

Le conseil d'agglomération de Provence Alpes Agglomération a décidé par délibération du 09/12/2020 de confier à nouveau la compétence de gestion des eaux pluviales à ses communes membres pour l'année 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres

RF présents

DIGNE LES BAINS (A H APPROUVE les termes de la convention de gestion telle que joint en

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/04/2021 004-210401097-20210409-D_2021_023-DE annexe,

- AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention de gestion avec Provence Alpes Agglomération,

> Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus. Le Maire, Jean-Paul DEORSOLA

